RESUME DES DECISIONS
DU CONSEIL COMMUNAL DU 24 SEPTEMBRE 2025

Découvrez les principales décisions adoptées par votre Conseil communal, destinées à améliorer la vie locale.

Motion de solidarité avec la Palestine

Sur initiative de la conseillère du groupe Osons Ensemble, Mme Caprasse, les chefs de groupe ont préparé une motion de solidarité avec le peuple palestinien de Gaza et de Cisjordanie.

La Commune d'Amay s'engage ainsi à prendre les mesures nécessaires dans le respect du droit international, exprimant une position claire et humaniste face au conflit en cours.

Une motion pour protéger les écoles

Le Conseil a également adopté une motion plaidant pour un moratoire sur les fermetures d'écoles maternelles et primaires, menacées en raison d'un nombre insuffisant d'élèves.

L'objectif : mettre en place une solution structurelle et préserver ces structures essentielles à la vie locale et à l'égalité des chances dès le plus jeune âge.

Révision du guide communal d'urbanisme

Le service Urbanisme relance la procédure de désignation d'un auteur de projet chargé de revoir le Guide Communal d'Urbanisme, désormais obsolète.

Le marché public est estimé à 90.000 € TVAC.

Une étape stratégique pour l'avenir de l'aménagement communal.

Schéma de Développement Communal

Le projet de Schéma de Développement Communal (SDC) révisé, réalisé en collaboration avec le bureau d'études PLURIS, a été adopté par le Conseil communal.

Objectif du SDC : faire évoluer le cadre de vie d'Amay de façon harmonieuse, cohérente et en phase avec les besoins des Amaytois(es).

Ce document stratégique pour l'avenir territorial de notre commune fera prochainement l'objet d'une enquête publique et d'avis consultatifs.

Le SDC définit les zones à urbaniser, à développer au niveau des logements (groupés inclusifs, légers, ...), des commerces, des services mais aussi les ensembles paysagers à protéger et travaille sur la mobilité. Il s'agit fondamentalement d'un

document transversal, stratégique, inscrit dans la durée, qui touche à la vie communale et supra-communale et, surtout, qui concerne tous les Amaytois.

Les tondeuses robots sous surveillance pour protéger la faune nocturne

Dans une volonté de concilier technologie et biodiversité, le Conseil communal a approuvé un règlement interdisant l'usage nocturne et crépusculaire des tondeuses à gazon automatisées.

Concrètement, ces appareils ne pourront plus fonctionner entre 18h et 9h. Une décision motivée par la protection des hérissons et autres animaux nocturnes, souvent victimes de ces engins discrets mais redoutables.

Révision du Règlement Général de Police

Le règlement général de police (RGP) vient d'être mis à jour et est soumis au Conseil communal, pour approbation.

Le RGP est un outil commun sur les 6 communes de la Zone de Police, qui règlemente une partie de notre vie de citoyen dans les domaines de la sécurité, la tranquillité et la salubrité publiques.

Le RGP est accessible sur notre site internet : https://www.deliberations.be/amay (onglet « Publications)